

DELIBERATION N°68-11 DU 9 OCTOBRE 1968

RELATIVE AUX MODIFICATIONS DU BUDGET 1968

(décision modificative n°2)

- Article 1 - 1°) Il est ouvert au budget de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie", 1ère section, Fonctionnement (Dépenses) chapitre 66, un article 668 intitulé "Subventions accordées"
- 2°) Est supprimé au chapitre 66, article 660 "Publicité", un crédit de 2.000 F.
- 3°) Est inscrit au chapitre 66, article 668, "Subventions accordées", un crédit de 2.000 F.
- Article 2 - 1°) Il est ouvert au budget de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie", 1ère section, Fonctionnement (Dépenses), un chapitre 67 "Frais Financiers" et un article 670 "Intérêts et charges des emprunts".
- 2°) Est supprimé au chapitre 63, article 6346, "carburants et lubrifiants", un crédit de 4.500 F.
- 3°) Est inscrit au chapitre 67, article 670 "Intérêts et charges d'emprunts", un crédit de 4.500 F.
- Article 3 - 1°) Il est prévu au budget de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie", 2ème section, Opérations en Capital (Recettes) un chapitre 795 - 2 intitulé "aliénation d'immobilisations" et auquel est inscrite une recette de 7.560 F.

./..

- 2°) Il est prévu au budget de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie", 1ère section, Fonctionnement, un chapitre 793 intitulé "Recettes exceptionnelles", auquel est inscrite une recette de 240 F.
- 3°) Il est ouvert au budget de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie", 2ème section, Dépenses en Capital, un chapitre 6952-5 doté d'un crédit de 9.905 F.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

Le Président
du Conseil d'Administration

BUDGET DE L'EXERCICE 1968

DECISION MODIFICATIVE N° - 2 -

(ayant fait l'objet de la Délibération n° 68 - 1)

CADRE 2 - RECETTES

Chapitres, articles et paragraphes			Modifications proposées au titre de la décision modificative	Rappel des crédits antérieurement ouverts	Montant des crédits après intervention de la décision modificative	Observations	
Numéros			Augmentation	Diminution			
Chap.	Art.	Parag.					Intitulés
	793		240	-	-	240	
	795-2		7.560	-	-	7.560	

Présentée par le Directeur de l'Agence Financière de Bassin Seine-Normandie

A Paris le 9 Octobre 1968

Le

Adoptée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 9 Octobre 1968

A Paris le 9 Octobre 1968 .

Le

Approuvée

A Paris le

Le